7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB » ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Nicolas **BÜCHLER**

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La secrétaire :

Céline **MORIER**